

Séance publique du 29 mars 2004

Délibération n° 2004-1741

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Dardilly

objet : **Requalification du parc d'affaires - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le parc d'affaires de Dardilly, un des premiers parcs d'activités créés dans le secteur en liaison avec l'arrivée de l'autoroute A6, a été identifié en début de mandat comme nécessitant une requalification.

Le projet de requalification a été inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements au titre des requalifications des parcs et zones industriels (RPZI) ; l'estimation globale des travaux est de l'ordre de 2 M€. Sur la période 2001-2003, les travaux suivants ont été réalisés :

- requalification du carrefour Moulin Carron-Brocardière,
- création d'un trottoir chemin de la Brocardière,
- création du giratoire Moulin Carron-Cuers.

Il s'agit aujourd'hui de relancer l'opération de requalification du parc d'affaires de Dardilly et le présent rapport porte sur :

- la validation d'un programme des travaux constituant une première tranche de la requalification,
- l'individualisation d'une autorisation de programme partielle permettant de mener les études de maîtrise d'œuvre et de financer la mission de coordinateur sécurité et protection de la santé (CSPS),
- la validation d'une méthode de travail associant une animation économique territoriale.

La relance de l'opération a fait l'objet d'une définition précise d'un programme de travaux de requalification en concertation avec la commune de Dardilly. L'objectif de cette requalification est de travailler sur l'image du parc d'affaires en remettant à niveau les voiries et les carrefours. Il s'agit également de hiérarchiser les différentes voiries ainsi que les espaces et de prendre en compte les usages actuels et de poursuivre le travail lancé par la SERL en tant qu'assistante à maître d'ouvrage en 2000.

Le programme proposé, par ordre de priorité des actions à réaliser, est le suivant :

- requalification du chemin du Moulin Carron (section Paisy-Cuers),
- reprise du carrefour Paisy-Moulin Carron : création d'un giratoire,
- requalification du chemin du Tronchon,
- reprise du carrefour Cuers-Pérollier,

- requalification du chemin des Gorges (section Joncs-Moulin Carron),
- reprise du carrefour Moulin Carron-Gorges : création d'un carrefour à feux.

Il faut noter que ces deux dernières actions sont liées à la création du demi-échangeur du Tronchon,

- requalification du chemin des Joncs : mise à sens unique et création de stationnement,
- requalification du chemin de Cuers dans l'emprise actuelle.

L'estimation globale de ce programme de travaux est de 1,9 M€ ; ce montant devant être affiné par les études de maîtrise d'œuvre qu'il convient de lancer.

Il est proposé d'accompagner ce projet de requalification par un volet d'animation économique assuré par l'association Techlid. Le programme d'action d'accompagnement suivant est proposé :

- association des entreprises à cette opération de requalification :
 - . présentation du programme de travaux et de l'échéancier des réalisations,
 - . travail d'incitation auprès des entreprises pour accompagnement de la requalification dans leur domaine privé (plantations, clôtures, etc.),
- partenariat et accompagnement des entreprises pour la mise en place de la collecte des déchets dans les zones industrielles (prise en compte des incidences sur l'environnement et l'espace public),
- analyse du potentiel foncier à valoriser notamment avec les outils mis en place (observation à l'échelle du parc d'affaires).

Ce travail d'accompagnement économique initié sur cette opération pourrait se décliner sur l'ensemble des opérations du pôle économique ouest.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 26 janvier 2004 et du Bureau restreint le 16 février 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Valide :

- a) - le programme de travaux de requalification du parc d'affaires de Dardilly,
- b) - la mise en place des actions d'accompagnement économique sur cette opération.

2° - L'opération n° 0476 - Dardilly : parc d'affaires, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme globale développement économique, pour un montant de 250 000 € en dépenses pour les études de maîtrise d'œuvre et le financement de la mission coordination sécurité, prévention santé (CSPS), à prévoir selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 100 000 € en 2004,
- 100 000 € en 2005,
- 50 000 € en 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,